



Application du RID 2019

Le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), édition 2019, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Comme pour chaque publication d'une nouvelle édition du RID, une période de transition de six mois est accordée aux utilisateurs, pendant laquelle l'ancienne édition peut encore être appliquée. Cette période de transition prend fin au 30 juin 2019. Ainsi à compter du 1^{er} juillet 2019, seule l'édition 2019 doit être appliquée.

Les principales nouveautés de cette édition 2019 sont l'introduction de 12 nouveaux numéros ONU pour les objets contenant des matières dangereuses des différentes classes de marchandises dangereuses, une nouvelle instruction d'emballage et de nouvelles prescriptions pour l'étiquetage de ces objets, la révision des critères de classification pour les mélanges de matières corrosives (classe de marchandises dangereuses no 8), l'adoption de deux nouvelles instructions d'emballage pour les piles et batteries au lithium endommagées ou défectueuses susceptibles de réagir dangereusement dans des conditions normales de transport, des essais destructifs avec analyse statistique pour les bouteilles à gaz qui ne peuvent être soumises au contrôle visuel et à l'épreuve de pression.

Publié dans les trois langues de travail de l'OTIF, le RID 2019 peut être consulté sur [le site Internet de l'Organisation : français, allemand, anglais](#). Une version russe va être mise en ligne dans le courant de l'année 2019. Les versions anglaise et française sont aussi imprimées par deux maisons d'édition, dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF.